



Extrait kbis et qualification professionnelle

Par Visiteur

Bonjour,

Je travail dans le batiment a mon compte comme carreleur depuis 2007, à l'epoque je ne pouvais justifier des qualifications professionnelles requise pour la chambre des metiers, mais j'avais les competences pour execer l'activité.

Pour contourner le probleme avec mon comptable, nous avons decidé de me declaré en micro sous l'extrait Kbis de service aux particuliers (tonte de pelouse mise en route de chauffage...)et j'exercais sans decennale....

J'ai developpé une reputation et suis sollicité par des architectes qui me demande une decennale... et la je réalise qu'aucune assurance ne veus me prendre, car l'extrait Kbis ne correspond pas à l'activité que j'exerce.

Après une longue recherche, je trouve une assurance qui me prend en charge, et me dis que je peux garder le même Kbis mais qu'il faudra simplement ajouter l'activité de carrelage dessus.

J'ai contacté ma comptable et me dit que se n'ai pas possible de le faire sans passer par la chambre des metiers auprès de laquelle je ne peux m'enregistrer car pas de justificatif... (du moin pas assez sur papier.)

Ma question est la suivante, y a t'il un moyen de rajouter sur mon Kbis existant peux être une description detourné de l'activité comme réparation de carrelage ou revêtement de sol sans être epinglé par la chambre des metiers? et ainsi satisfaire la demande de mon assureur.

j'ai contacté le CFE qui me dis que le seul et unique moyen d'être considéré comme carreleur est de justifier de 3 ans d'experience ou diplome. il n'y a apriori pas de validation d'acqui. c'est bien dommage...

Si vous avez une solution je suis toute oui. Je tien à preciser que je suis fils d'artisan plombier et j'ai travaillé avec lui pendant les vancances scolaire dès l'age de 10ans... et que j'ai un niveau scolaire bac+2 BTS

par avance merci de votre discretion sur ce dossier.

cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai developpé une reputation et suis sollicité par des architectes qui me demande une decennale... et la je réalise qu'aucune assurance ne veus me prendre, car l'extrait Kbis ne correspond pas à l'activité que j'exerce.

Après une longue recherche, je trouve une assurance qui me prend en charge, et me dis que je peux garder le même Kbis mais qu'il faudra simplement ajouter l'activité de carrelage dessus.

J'ai contacté ma comptable et me dit que se n'ai pas possible de le faire sans passer par la chambre des metiers auprès de laquelle je ne peux m'enregistrer car pas de justificatif... (du moin pas assez sur papier.)

Ma question est la suivante, y a t'il un moyen de rajouter sur mon Kbis existant peux être une description detourné de l'activité comme réparation de carrelage ou revêtement de sol sans être epinglé par la chambre des metiers? et ainsi satisfaire la demande de mon assureur.

Malheureusement, il ne va pas être possible de ménager la chèvre et le chou.

Un certain nombre d'activités artisanales sont plus que couvertes par la chambre des métiers qui exigent un certain

nombre de qualifications, sans pour autant permettre une validation des acquis (sauf cas particulier notamment lorsque la personne a travaillé comme salarié pour quelqu'un qui avait le diplôme requis).

Ainsi, un extrait Kbis mentionnant l'activité de carrelage (activité protégée) serait illégale: Si vous détournez la chose en mentionnant réparation de carrelage tout simplement, c'est alors l'assurance qui refusera de vous prendre en charge.

Méfiez vous de l'assureur car au moment de payer les cotisations tout de même importante de votre garantie décennale, il ne dira rien, mais si un jour un sinistre se présente, il refusera d'indemniser au motif que vous n'avez pas la qualification professionnelle exigée.

Bien évidemment, je ne remet nullement en cause votre savoir-faire qui doit être important, seulement le système qui ne protège une profession qu'au travers le prisme du diplôme.

Très cordialement.